

SEANCE DU 2 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le deux du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mmes Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU.

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Sébastien MIALON), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND)

Mme Janet DARNE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Commémoration du 8 mai le dimanche 15 mai 2016**
- **Réunion 'Petites cités de caractère' le vendredi 20 mai 2016 à Murat** : Mr GALLAND explique que la commune avait été conviée à l'assemblée générale de l'association 'Petites cités de caractère' car elle souhaite obtenir le label. Un dossier devra être présenté prochainement auprès de l'association nationale.
- **Assemblée générale ADMR le lundi 24 mai 2016** : Mme MERCIER indique que cette association dispose de 95 adhérents, 21 salariés dont 19 titulaires, et 5 bénévoles. Elle indique que grâce à une aide de la communauté des communes et à une mutualisation de moyens, la situation financière s'est améliorée. Les services de l'ADMR sont appréciés par de nombreux habitants de la commune et du territoire.
- **Eco-écoles le lundi 24 mai 2016** : Mme MERCIER explique que le projet Eco-écoles a permis à l'école et au collège Saint Dominique de travailler sur le thème du tri sélectif, sur le gaspillage alimentaire et sur la mise en place de bacs de compostage. Un autre projet similaire sera lancé l'année prochaine.
- **Assemblée générale association 'Atelier des possibles' le jeudi 26 mai** : Cette nouvelle association permet d'apporter une aide aux porteurs de projets en milieu agricole notamment. Son Conseil d'administration compte actuellement 15 membres élus.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1676 (Les Hourches)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1481 (La Rousselle)

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec une abstention de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Approbation cahier des Charges pour la vente du bâtiment et de l'installation hydroélectrique du Pont de l'Estaing : Mr le Maire rappelle les différentes discussions qui ont eu lieu lors des précédentes séances concernant la mise en vente du bâtiment et de l'installation hydroélectrique du Pont de l'Estaing. Mr le Maire présente le projet de cahier des charges mis en place pour cette vente de gré à gré. Il précise que celui-ci a été établi en accord avec les gérants de l'entreprise Les Moulinages de la Gazeille. Les offres devront être déposées

en mairie avant le 25 juin 2016. Elles seront examinées le 27 juin et le choix définitif pourrait être fait lors du Conseil Municipal du 30 juin 2016.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le cahier des charges présenté et autorise Mr le Maire à l'envoyer aux personnes intéressées par cette vente.

Mr le Maire indique également que l'agence de l'eau ne subventionnera l'étude lancée pour la mise en place d'une passe à poissons qu'à la condition que la commune mène le projet jusqu'à son terme. Si la vente devait se concrétiser, la Commune ne pourrait donc pas obtenir de financement de cette dernière. Seul le Conseil Départemental pourrait apporter un co-financement, quelle que soit la situation.

Mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du gîte communal : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil les différentes discussions concernant la gestion du gîte d'étape communal ainsi que la délibération prise lors du dernier Conseil pour le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public. Il présente ensuite l'avis d'appel public à la concurrence qui sera mis en ligne. Il rappelle qu'au vu du montant modeste des recettes, une délégation de service public dite simplifiée peut être mise en place. Le Conseil souhaite que la durée de cette délégation s'étende jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'elle ne débute qu'à compter du 1^{er} janvier 2017. Le dépôt des offres se fera donc jusqu'au 30 septembre 2016 à 12 heures. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avis d'appel public à la concurrence pour le lancement d'une délégation de service public pour la gestion du gîte d'étape communal.

Rapport Qualité prix du service de l'eau potable : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément au code général des Collectivités Territoriales, le rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau potable doit être approuvé par le Conseil Municipal. Il présente donc le rapport émis pour l'année 2015. Aucun changement notable n'est constaté, hormis une augmentation du volume d'eau vendu qui revient à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2013. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le rapport qualité prix du service de l'eau potable pour l'année 2015 et autorise Mr le Maire à mettre en ligne ces données sur le site de l'Observatoire de l'Eau.

Enfouissement des réseaux de télécommunication à la Fuye : Mr le Maire rappelle la question de l'enfouissement de réseaux de télécommunication sur le secteur de la Fuye abordée lors du précédent Conseil. Il indique que le devis précédemment présenté a été revu à la baisse en raison de la suppression d'une chambre de branchement et de la prise en charge d'une partie des travaux par Orange. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les plans et devis présentés, ainsi que la participation de la commune à hauteur de 6633.60 €uros qui sera versée auprès du Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire.

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale – fusion de syndicats des eaux : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'arrêté préfectoral reçu en mairie qui présente le projet de dissolution des sept syndicats de gestion des eaux du département en place actuellement ainsi que leur fusion. Les syndicats concernés ont déjà délibéré favorablement à cette fusion sur proposition du Préfet. Les communes membres ont un délai de 75 jours à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer pour ou contre cette fusion. Mr VEY explique que le nouveau syndicat créé suite à cette fusion comportera un président et six vices présidents (un par syndicat actuel). Une discussion s'engage sur l'intérêt d'évoquer la question en Conseil Communautaire avant de se prononcer au Conseil, car la Communauté de Communes prendra la compétence Eau et Assainissement en 2020 en application de la loi Notre, et sur les conséquences possibles de ces fusions à l'avenir. Les communes étant les seules concernées pour l'heure, il est décidé de poursuivre la discussion. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis concernant un arrêté préfectoral. Il propose de suivre la position des délégués du Syndicat du Rocher Tourte qui suivent le dossier depuis de nombreux mois. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec quatre votes contre, quatre abstentions et onze votes pour le projet de fusion des syndicats des eaux présenté par Mr le Préfet de Haute-Loire.

Aménagement de la Place du Couvent – nouveau plan de financement : Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet d'aménagement de la Place du Couvent. Ces travaux étant situés dans un secteur historique sensible, l'Architecte des bâtiments de France demande que le projet soit supervisé par un architecte ayant un agrément Patrimoine. Elle demande donc que le projet d'aménagement initialement proposé soit revu en prenant en compte cet élément. Mr le Maire indique que ce projet peut éventuellement être éligible à une subvention au titre des CG2D et de fonds régionaux dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs. Il propose donc de revoir le plan de financement comme suit :

Montant des dépenses totales : 575 692.60 €

Dotation de soutien à l'investissement local (25 %), Département CG2D (20 %), Région (20 %), Agence de l'eau – département pour les réseaux eau et assainissement (4929.95 €)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement présenté pour cette opération et autorise Mr le Maire à demander les subventions correspondantes.

Construction d'un club house et de vestiaires au stade municipal – appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la construction d'un club house et de vestiaires au stade municipal. Il indique que des précisions complémentaires ont été demandées aux entreprises afin de pouvoir comparer les différents produits proposés. Il présente donc le résultat de ces demandes d'informations et la décision de la commission d'appel d'offres pour ce projet :

- Lot maçonnerie – charpente – toiture – évacuations : Entreprise FAURE pour un montant de 56 666.45 € HT (hors options)
- Lot plomberie – chauffage – VMC : Entreprise David ROCHETTE pour un montant de 18 696.71 € HT
- Lot Electricité : Entreprise Gérard SOLVIGNON pour un montant de 13 052.07 € HT

Soit un montant total de l'opération de 88 415.23 € HT ;

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les offres présentées et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants.

Appel d'offres pour la réfection des voiries communales : Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite dans le cadre de la DETR pour la réfection de trois voiries sur le secteur de Moulines, la Borie et la Fuye. Il indique qu'une réponse positive a été reçue pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 48500 €uros, soit 20 % du montant des travaux. Aussi, Mr le Maire propose-t-il de lancer l'appel d'offres correspondant. Mr PANNEFIEU souhaite que soient modifiés les critères d'indication des prix. Mr NICOLAS souhaite également que soit prévue la stabilisation des bas-côtés des chaussées suite à la mise en place des enrobés. Un dossier d'appel d'offres sera donc mis en place pour pouvoir lancer cette consultation. Il sera approuvé lors de la prochaine séance.

Remboursement des frais de repas et des frais de déplacement aux agents : Mr le Maire indique que la trésorerie souhaite que les modalités de remboursement des frais de repas et de déplacement soient réglementées par une nouvelle délibération, car les indications inscrites dans le règlement de formations ne sont pas assez explicites.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de remboursement suivantes :

- Frais de déplacement : les frais de déplacements sont remboursés aux agents lorsque ceux-ci utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles pour se rendre hors de la commune sur le barème indicatif de remboursement des frais kilométriques ou selon justificatifs présentés (tickets de transports en commun)
- Frais de stationnement et droit de péage : les frais de stationnement et droit de péage sont remboursés aux agents en cas de déplacements professionnels sur présentation de justificatifs dans les cas où l'agent utilise son véhicule personnel ou un véhicule de la commune.
- Frais de repas : les frais de repas sont remboursés aux agents sur présentation du ticket de repas et selon le montant réel des dépenses engagés pour le repas exigé lors du déplacement professionnel dans la limite du montant réglementaire fixé à 15.25 €uros

Fermeture du portail du cimetière communal : Mr le Maire indique que le grand portail du cimetière reste très souvent ouvert, ce qui ne permet pas de contrôler les allers et venues et empêche de s'assurer du respect du site en cas de travaux. Mr le Maire propose donc d'installer un nouveau cadenas sécurisé disposant de clefs non copiables. Les personnes souhaitant accéder au cimetière pour y effectuer des travaux devront dès lors passer en mairie pour récupérer une clef contre le versement d'une caution de 100 euros. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement du cadenas actuel et la mise en place d'une caution de 100 euros en échange du prêt de clef pour ce portail.

Travaux supplémentaires réservoirs d'eau potable : Mr le Maire indique que les travaux de réfection des deux réservoirs de Chateauneuf, situés au lieu-dit 'Sous les Roncs' ont été réalisés avec succès. Il indique que l'installation de deux by-pass supplémentaires non prévus s'est avérée indispensable. Il présente donc le devis de l'entreprise PINEL pour ces travaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise PINEL Techn'eau pour un montant de 3 514.50 euros HT. Mr MOUNIER précise qu'il reste encore à modifier le système de traitement mais que ces travaux ne pourront être réalisés que lorsque le débit précis aura été mesuré afin de pouvoir mettre en place un système adapté aux volumes consommés. Il ajoute que les premiers relevés ont permis de constater que le prélèvement sur le milieu naturel avait baissé de façon significative.

Participation aux frais de fonctionnement CLIS : Mr le Maire présente au Conseil le courrier de la commune du Puy-en-Velay concernant la participation aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en CLIS à l'école Edith Piaf du Val Vert. Il indique que le montant s'élève à 619.49 euros pour cette année scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement de cette participation aux frais de fonctionnement CLIS à hauteur de 619.49 euros.

Questions diverses :

- **Subvention Assainissement rue centrale :** une subvention de 60 776 € émanant de l'Agence de l'Eau et une subvention de 93 202 € provenant du Conseil Départemental ont été obtenues pour l'aménagement des réseaux de la rue centrale.
- **Subvention DETR :** une subvention de 48 500 euros a été obtenue pour la réfection de voiries communales.
- **Devenir du Puits du Jardin Laurent Eynac :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la future voirie d'accès au parking du Pôle Laurent Eynac va être en partie réalisée sur l'espace vert voisin où se trouve actuellement un puits. Il indique que le déplacement et la reconstruction d'un puits factice induiraient un coût supplémentaire de 4820 euros. Le Conseil Municipal décide donc de limiter le traitement de ce puits à sa mise en sécurité par l'installation d'une dalle permettant d'accéder à la structure souterraine et de procéder au déversement du trop-plein dans le réseau d'eau pluviale.
- **Principe PLU :** Mr le Maire indique que la « Grenellisation des PLU » a fait évoluer la réglementation en matière d'urbanisme. Les PLU existants doivent ainsi être complétés par des études environnementales et des diagnostics avant le 1^{er} janvier 2017. Si ces documents n'étaient pas produits, les décisions d'urbanisme prises par la collectivité seraient considérées comme illégales. Une dérogation existe toutefois pour les communes s'engageant dans la mise en place d'un PLU intercommunal. Le Conseil estime que cette option est la plus intéressante pour la Commune. La question sera évoquée lors du prochain Conseil communautaire qui aura lieu le 1 juillet.
- **Nom du nouveau lotissement au-dessus du lotissement Paul Séjourné :** Mr le Maire rappelle la demande présentée lors du dernier Conseil concernant la dénomination du nouveau lotissement situé au-dessus du lotissement Paul Séjourné. Les propriétaires proposent de l'appeler « Lotissement GIBERT » en indiquant le numéro de lot comme numéro d'adresse. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dénomination.
- **Réservation de salles pour les élections primaires :** Monsieur le Maire informe le Conseil que comme cela avait été le cas précédemment, une demande a été reçue concernant la réservation d'une salle en vue de l'organisation d'une élection primaire qui doit avoir lieu à l'automne. Il propose de mettre à disposition

gratuitement la salle du Conseil à cette occasion, et de faire de même pour tous les partis. Il indique également qu'il serait judicieux de pouvoir mettre en place un principe de réservation de salles pour les partis politiques dans le cadre de toutes les manifestations et réunions publiques politiques. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de mise à disposition gratuite de salles de la commune pour tous les partis politiques dans le cadre d'élections primaires, ou de réunions publiques en précisant que l'égalité entre les divers partis doit être garantie.

- **Aménagement du Plan d'eau** : Monsieur le Maire indique que les abords du plan d'eau ont été aménagés et qu'il a été mis en eau pour la fête de la pêche qui doit se dérouler début juin. Les travaux réalisés donnent satisfaction.
- **Travaux au village du Mont** : Mr le Maire indique que depuis de nombreuses années, des problèmes de collecte des eaux pluviales et de présence d'eaux usées non traitées sont à l'origine de nombreuses nuisances et de désagréments pour les riverains. Une étude est en cours pour essayer d'apporter des solutions définitives. Le Conseil souhaite avoir une estimation du coût du raccordement du village au système collectif afin de pouvoir étudier toutes les pistes envisageables.
- **Conventions SPA** : Mr le Maire souhaite trouver une solution aux problèmes récurrents causés par les chats errants sur notre commune. Mr le Maire propose d'étudier la possibilité de signer une convention avec la SPA et souhaite obtenir davantage de renseignements à ce sujet.

Dates diverses :

- **Fête pour le départ en retraite d'Hélène VINCENT le vendredi 3 juin à 18 heures**
- **Fête de la pêche le samedi 4 juin**
- **Concert Tant qu'il y aura des chèvres le samedi 4 juin**
- **Fête du jeu le samedi 11 juin**
- **Fête de la musique le samedi 25 juin**

Prochain Conseil le jeudi 30 juin 2016 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 30 minutes.